

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 octobre 2019

Délibération n°DE2019010

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 18
dont 4 suppléants

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Reçu le
22 NOV. 2019
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille dix-neuf et le seize octobre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 04 octobre 2019, s'est réuni à la salle d'animations de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Yves PELTIER, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Laurent DEQUENNE, Monsieur Jean-François LAMORLETTE, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Daniel SANZEY, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Jean NATALE, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Jean-Marie BRADFER, Monsieur Yves LECRIQUE

Monsieur Jean-Marie BRADFER est désigné secrétaire de séance.

1.4 - Convention de partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme pour la mise en oeuvre du Plan Local de Formation touristique

Monsieur DIDRY expose ce qui suit :

"La troisième génération du Plan Local de Formation (PLF) touristique du Pays de Verdun, centré sur le numérique, est en place depuis septembre 2017 par le biais d'une contractualisation avec la FROTSI Lorraine.

Suite à la réforme régionale, ce dispositif s'insère dans le plan régional de formation interfilière Compétences tourisme piloté désormais par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est.

Ce changement de contractualisation globale du plan régional impacte directement notre programme d'un point de vue administratif mais également d'un point de vue technique. En effet, le calendrier triennal envisagé lors de la mise en place du PLF a connu de nombreux bouleversements. Plusieurs formations ont dû être reportées voire annulées.

Sur l'aspect administratif, les modalités contractualisées de manière pluriannuelle en 2017 sont aujourd'hui réajustées tous les ans. Le plan de financement est revu annuellement à l'initiative de la Région. La part des coûts pédagogiques des formations du Pays de Verdun est fixée cette année à 40% contre 25% auparavant. Une participation est également demandée aux stagiaires alors que le dispositif initial prévoyait la gratuité.

Un réajustement technique a été réalisé lors du Comité de Suivi du PLF en décembre 2018. Cela permet de maîtriser le coût global d'organisation des formations, notamment par des sessions assurées directement grâce à l'ingénierie du Pays de Verdun. Pour cette année 2019, une seule formation intègre le dispositif à savoir "Utiliser Google Analytics et Google Adwords" pour une participation du Pays de Verdun à hauteur de 664 €.

D'autres formations doivent se dérouler début 2020 et feront l'objet d'une nouvelle convention pour ce qui sera la dernière année du Plan Local de Formation du Pays de Verdun.

Pour poursuivre la mise en oeuvre de ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- dénoncer la précédente convention établie entre le Pays de Verdun et la FROTSI Lorraine,
- valider la convention annuelle de mise en œuvre du Plan Local de Formation du Pays de Verdun avec l'Agence Régionale du Tourisme,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,
- prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

DENONCE la précédente convention établie entre le Pays de Verdun et la FROTSI Lorraine,

VALIDE la convention annuelle de mise en œuvre du Plan Local de Formation du Pays de Verdun avec l'Agence Régionale du Tourisme,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,

PREVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

